

Saisine n°2006-10

DÉCISION

de la Commission nationale de déontologie de la sécurité

à la suite de sa saisine, le 26 janvier 2006,
par M. Robert BADINTER, sénateur des Hauts-de-Seine

La Commission nationale de déontologie de la sécurité a été saisie, le 26 janvier 2006, par M. Robert BADINTER, sénateur des Hauts-de-Seine, des faits dont M. T.A. aurait été victime de la part de fonctionnaires de police affectés au commissariat de Tourcoing (Nord).

La Commission a procédé à l'audition de M. T.A.

► LES FAITS

Suite à une infraction aux dispositions du Code de la route, M. T.A. fût victime en février 2005 d'une tentative d'extorsion de fonds de la part d'un gardien de la paix du commissariat de Tourcoing.

L'enquête diligentée sur sa plainte aboutissait à la condamnation du fonctionnaire de police indélicat, condamné par le tribunal correctionnel de Lille à huit mois d'emprisonnement avec sursis pour corruption passive.

Depuis les faits, M. T.A. a le sentiment d'être harcelé par les collègues du gardien de la paix condamné.

Il a lui-même été condamné le 7 octobre 2005 par le tribunal correctionnel de Lille à quatre mois d'emprisonnement avec sursis et obligation d'accomplir un travail d'intérêt général de cent heures, pour un outrage qu'il reconnaît, s'étant, dit-il, énervé contre des policiers qui le narguaient. Ont encore été relevées contre lui des contraventions au Code de la route les 21 mai 2005, 9 mars et 25 avril 2006.

► **DÉCISION**

Toutes ces infractions ont été ou seront soumises à des juridictions. Il n'appartient pas à la Commission d'intervenir. La preuve d'une malveillance systématique n'est pas rapportée.

Adopté le 10 juillet 2006